



Direction départementale des territoires  
et de la mer  
Service Eau, Environnement, Forêt  
Bureau de la réglementation de  
l'environnement industriel

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### COMMUNE D'ALBITRECCIA

#### Installation classée pour la protection de l'environnement

Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud informe le public qu'une enquête publique relative à la demande présentée par monsieur Patrick ROCCA, gérant de la société POMPEANI, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de granite sur le territoire de la commune d'ALBITRECCIA, lieu dit « Belle Valle », sera ouverte durant 30 jours consécutifs, du mercredi 24 octobre au jeudi 22 novembre 2012 inclus, en mairie d'Albitreccia, mairie annexe des Molini.

Le dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie d'ALBITRECCIA, mairie annexe des Molini, aux jours et heures habituels d'ouverture de ses bureaux soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre tenu à leur disposition.

Le rayon d'affichage étant de trois kilomètres, les communes concernées par le périmètre de l'enquête publique sont : ALBITRECCIA, PIETROSELLA, COGNOCOLI- MONTICCHI et GROSSETO- PRUGNA.

Monsieur Raphaël COLONNA D'ISTRIA, agent de maîtrise au conseil général de la Corse-du-Sud, a été désigné par le Président du tribunal administratif de Bastia en qualité de commissaire enquêteur.

Il recevra le public en mairie d'ALBITRECCIA, mairie annexe des Molini aux jours et heures ci-après :

- Mercredi 24 octobre 2012 de 9 h 00 à 12 h00
- Mercredi 31 octobre 2012 de 9 h 00 à 12 h00
- Samedi 17 novembre 2012 de 9 h 00 à 12 h00
- Jeudi 22 novembre 2012 de 14 h 00 à 17 h 00

.../...

Toutes correspondances relatives à l'enquête pourront lui être adressées en mairie d'ALBITRECCIA, mairie annexe des Molini- 20166 Porticcio.

En cas d'empêchement de monsieur Raphaël COLONNA D'ISTRIA, monsieur Dominique GAY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat le remplacera dans ces fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture : [www.corse.pref.gouv.fr](http://www.corse.pref.gouv.fr), rubrique environnement- installations classées.

Des compléments d'information peuvent également être demandés auprès de la société POMPEANI : monsieur Patrick ROCCA( tél :04.95.10.90.10).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, pendant un an, à la direction départementale des territoires et de la mer ( Bureau de la réglementation de l'environnement industriel ) et à la mairie d'ALBITRECCIA, mairie annexe des Molini du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Ces éléments seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture pour une durée qui ne pourra être inférieure à un an à compter de la décision finale.

A l'issue de la procédure, la décision d'autorisation d'exploiter assortie du respect de prescriptions ou la décision de refus de cette demande est prise par arrêté préfectoral.

Le présent avis, ainsi que le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers seront publiés sur le site internet de la préfecture.

A Ajaccio, le **28 SEP. 2012**

Le préfet,



**Patrick STRZODA**